

## COMMUNIQUÉ DU G4+1

Numéro 9, octobre 2000

FASB, 401, Merritt 7, Box 5116, Norwalk, Connecticut, 06856-5116, USA. Téléphone : (203) 847-0700;  
téléc. : (203) 849-9714

courriel : [cbloomer@fasb.org](mailto:cbloomer@fasb.org); site Web : [www.fasb.org](http://www.fasb.org)

Copyright © 2000 Financial Accounting Standards Board. Toute forme de reproduction interdite sans  
l'autorisation écrite du FASB

*Le Groupe de normalisateurs du G4+1 s'est réuni à Sydney, en Australie, du 11 au 13 octobre 2000. Le G4+1 comprend les membres des organismes de normalisation comptable de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni. Des représentants de l'International Accounting Standards Committee (IASC) siègent à titre d'observateurs. Les points de vue exprimés dans le présent communiqué sont ceux des représentants des organismes de normalisation membres et non pas nécessairement ceux des organismes eux-mêmes.*

### Nouvelle base de mesure

Le Groupe a poursuivi son examen d'une nouvelle base de mesure pour les états financiers individuels des entités membres d'un groupe consolidé. Le Groupe a exploré plus à fond l'application d'une approche selon laquelle il faudrait ajuster les valeurs comptables des actifs et passifs des entités contrôlées (par exemple, les filiales d'une même société mère) de manière à refléter les valeurs comptables de ces actifs et passifs dans les comptes de l'entité contrôlante (la société mère) à la date d'acquisition du contrôle par celle-ci. Le Groupe a discuté de l'application de cette approche dans les situations impliquant la vente des actions d'une filiale et le regroupement d'entités placées sous le contrôle d'une même entité (opérations de restructuration). Le Groupe a examiné la question de savoir si l'utilisation de la base de mesure de l'entité contrôlante se limiterait aux circonstances dans lesquelles il y a changement de contrôle au niveau ultime de l'entité contrôlante (la société mère). Le Groupe a convenu d'explorer cette approche de manière plus approfondie lors de sa prochaine réunion en se concentrant sur les situations impliquant des opérations d'acquisition en plusieurs étapes.

### Méthodes possibles de mesure des éléments non financiers

Le Groupe a poursuivi sa discussion des divers modes de mesure des éléments non financiers en se focalisant sur les exigences actuelles de chacun des pays des organismes membres relativement à la recomptabilisation des actifs à la suite d'une réévaluation ou de la constatation d'une dépréciation. Le Groupe a discuté des similitudes et des différences entre les approches de chacun des pays des organismes membres. Le Groupe a convenu de poursuivre l'étude de ce sujet lors de sa prochaine réunion, en se focalisant sur la comptabilisation des placements immobiliers et des denrées.

### Immobilisations incorporelles

Le Groupe a étudié les aspects définitoires des immobilisations incorporelles. La discussion s'est focalisée sur l'exigence selon laquelle une entité doit avoir le contrôle du potentiel de service ou des avantages économiques futurs associés à un élément pour que cet élément réponde à la

## **G4+1 COMMUNIQUÉ (suite)**

définition d'actif. Le Groupe a analysé une série d'immobilisations incorporelles pour déterminer une base commune à partir de laquelle ce critère relatif au contrôle pourrait s'appliquer. Le Groupe a envisagé d'établir cette base en se fondant soit sur le fait que le contrôle des avantages économiques futurs a été établi par entente contractuelle ou par droits légaux, soit sur le fait que l'immobilisation incorporelle peut être distinguée des autres actifs. La plus grande partie de la discussion a été portée sur les immobilisations incorporelles acquises et les incidences sur les immobilisations incorporelles créées à l'interne n'ont pas été pleinement explorées. Le Groupe a également étudié les critères de constatation des actifs ainsi que la question de savoir si une immobilisation incorporelle répondant à la définition et aux critères de constatation des actifs doit être constatée à la valeur historique ou si elle peut être constatée à une autre valeur déterminée de façon fiable. On prévoit poursuivre l'étude de ce sujet lors de la prochaine réunion.

### **Perspective de convergence des normes comptables**

Le Groupe a discuté de la perspective de convergence des normes comptables des membres du Groupe dans des domaines clés, à l'aide d'une liste des sujets comptables potentiels que les membres du Groupe avaient établis comme étant des éléments hautement prioritaires dans le cadre des efforts nationaux et internationaux de normalisation. Le Groupe a convenu qu'il pourrait être utile d'indiquer qu'il aimerait que certains de ces sujets soient retenus par l'IASC lors de l'établissement initial de son calendrier de travail, en précisant qu'un ou plusieurs organismes membres du Groupe sont disposés à collaborer aux efforts communs visant à résoudre les problèmes liés à ces sujets. Les membres du Groupe ont réaffirmé leur volonté de faire converger les normes nationales vers des solutions internationales de grande valeur, ainsi que leur soutien à l'IASC restructuré comme point de focalisation des efforts de convergence. L'étude de ce sujet se poursuivra lors de la prochaine réunion.

Le Groupe a également examiné l'évolution de son projet de comparaison des cadres conceptuels des membres du Groupe, y compris celui de l'IASC. Le Groupe a discuté des ressemblances et des différences entre les cadres conceptuels pour ce qui est des objectifs de l'information financière et des définitions des éléments (par exemple, les actifs et les passifs) et des critères de constatation qui s'y rattachent. Le Groupe a convenu d'examiner de plus près certaines différences particulières que présentent les définitions des éléments et les critères de constatation lors de sa prochaine réunion.

### **Constatation des passifs**

Le Groupe a poursuivi son examen de la question de la constatation des passifs, en se concentrant sur les circonstances où le règlement d'une obligation aboutirait au maintien ou à l'amélioration du potentiel de service d'un actif existant. Le Groupe est arrivé à la conclusion que l'approche étudiée ne permettrait de constater un passif que dans la mesure où une entité aurait une obligation et où l'opération de règlement entraînerait une baisse nette de la juste valeur de la position nette débitrice de cette entité. Lors de sa prochaine réunion, le Groupe utilisera cette conclusion pour examiner les cas qu'il avait analysés lors de réunions antérieures.

## G4+1 COMMUNIQUÉ (suite)

### Instruments financiers

Le président du Groupe de travail mixte (GTM) sur les instruments financiers a avisé le Groupe du G4+1 que le GTM en est aux dernières étapes de la rédaction du texte du projet de norme comptable globale sur la constatation et l'évaluation des instruments financiers, fondée sur la juste valeur comme base d'évaluation. Le GTM prévoit tenir sa dernière réunion pour approuver le document préliminaire en novembre.

Les membres du Groupe sont fin prêts à publier le document du GTM afin de solliciter des commentaires dans leurs pays respectifs, en même temps qu'un texte d'accompagnement destiné à situer le document dans le cadre de leur propre processus de normalisation. Les membres du G4+1 assureront une coordination de la durée de la période de commentaires et des activités de suivi liées à ce document.

### Problèmes de constatation des produits

Le Groupe a examiné une série de problèmes liés à la constatation des produits, qui ont été soumis à l'Emerging Issues Task Force (EITF) du Financial Accounting Standards Board (FASB), notamment, des problèmes tels que la constatation des opérations de troc, des frais d'expédition et de manutention, des incitatifs et des accords à éléments de revenu multiples. Le Groupe s'est demandé si les directives existantes dans les pays des organisations membres permettaient de résoudre ces problèmes et, sinon, quelle autre base existait pour aborder ces problèmes. Le Groupe a convenu d'étudier le sujet de manière plus approfondie lors de sa prochaine réunion.

### Comptes rendus sur divers projets

Le Groupe a examiné l'évolution du projet du Royaume-Uni sur les contrats de location, y compris les questions soulevées dans les commentaires soumis par certains intéressés au sujet du document de travail élaboré par le G4+1, intitulé *Leases: Implementation of a New Approach*. La discussion a principalement porté sur certaines ententes de garantie relative à la valeur résiduelle. De nouveaux comptes rendus sur l'évolution du projet sont prévus pour les prochaines réunions.

Le Groupe a également examiné l'état du projet du FASB sur la comptabilisation des passifs et des capitaux propres. Un exposé-sondage du FASB sur ce sujet devrait être publié à la fin d'octobre. Des représentants du FASB ont également fait le point sur le projet du FASB sur les regroupements d'entreprises et sur le Statement No. 140 du FASB, publié récemment, intitulé *Accounting for Transfers and Servicing of Financial Assets and Extinguishment of Liabilities — a replacement of FASB Statement No. 125*.

Le Groupe a examiné l'état des questions dont a traité le IAS 39 Implementation Group Committee de l'IASC, qui travaille actuellement à l'élaboration de directives relatives à l'application du IAS 39, *Financial Instruments: Recognition and Measurement*.

## G4+1 COMMUNIQUÉ (suite)

### Publications à paraître

Un document élaboré par le Groupe de travail sur la comptabilisation à la valeur de consolidation (ou méthode de la mise en équivalence) est actuellement à l'étape de la révision et devrait être publié dans les pays des membres du Groupe en 2001.

### Prochaine réunion

Le Groupe prévoit tenir sa prochaine réunion à Londres, au Royaume-Uni, du 30 janvier au 1<sup>er</sup> février 2001. Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- nouvelle base de mesure,
- convergence des normes comptables,
- constatation des passifs,
- méthodes possibles de mesure des éléments non financiers,
- comparaison des cadres conceptuels du G4+1,
- immobilisations incorporelles,
- problèmes de constatation des produits,
- comptes rendus sur les contrats de location, les regroupements d'entreprises et les paiements à base d'actions.

Le présent *Communiqué du G4+1* est publié par le Financial Accounting Standards Board avec l'accord des autres membres du G4+1.